



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 04 septembre 2015

**Service départemental de la
communication interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Modification des horaires d'ouverture de l'UT Direccte Dordogne

La DIRECCTE Dordogne (ex Direction Départementale du Travail et de l'Emploi) informe que depuis le 1^{er} septembre 2015 de nouveaux horaires d'ouverture sont applicables et concernent le **service de renseignements en droit du travail**.

Ainsi, dès cette date, ce service est ouvert aux usagers uniquement le matin, de 9h à 12 h, du lundi au vendredi.

L'accueil téléphonique est assuré le matin sous réserve des disponibilités d'effectif. A défaut, les usagers peuvent contacter le 3939 (allo service public).

Une permanence est ouverte toute l'année sur rendez-vous :

- Le 2^{ème} jeudi matin du mois à la Maison du Droit et de la Justice à Bergerac (tél : 05 53 73 24 77)
- Le 4^{ème} jeudi matin du mois au Point d'accès au droit de Sarlat (tél : 05 53 31 83 47)

Pour une information synthétique, il est possible de consulter les sites suivants :

<http://www.service-public.fr/>

<http://travail-emploi.gouv.fr/> (fiches pratiques du ministère du travail)

Contacts presse:

Préfecture de la Dordogne

Service départemental de la communication interministérielle

Valérie LESCURE

☎ 05.53.02.24.07

valerie.lescure@dordogne.gouv.fr